

| ODD | Cible   | Objectif d'effet   | Mesure  | Champ d'activité                | Début de la mesure | Fin de la mesure | Direction responsable | Service responsable                | Direction(s) associée(s) | Etat d'avancement du projet | Commentaires sur l'état d'avancement du projet (facultatif) | Principales réalisations en 2021 (facultatif)  | Etat des moyens financiers | Ressources financières inscrites au budget développement durable en 2021 | Commentaires sur l'état des moyens financiers (facultatif) | Etat des ressources en personnel | Commentaires sur l'état des ressources financières (facultatif)   | La mesure est-elle terminée? | Si la mesure est terminée, quels sont les livrables? | Si la mesure est terminée, quelle est sa plus-value? |
|-----|---|--|---|---------------------------------|--------------------|------------------|-----------------------|------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|---|--|----------------------------|--|--|----------------------------------|---|------------------------------|--|--|
| 2   | 2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables                  | E. Les modèles d'affaires basés sur les circuits de production et de vente courts s'étendent.<br>F. Les consommateurs et consommateurs privilégient les produits sains, de proximité et issus d'une production écologique et responsable.  | Le projet « PHR – Arc lémanique » visant à promouvoir les circuits courts est prolongé sous le nom de Star Terre.   | Politiques publiques            | 2021               | 2023             | DIAF                  | Service de l'Agriculture           |                          | ●                           |   | - Le projet a été prolongé sous le nom de Star Terre<br>- La communication a été renforcée   |                            |  |  | ●                                |   | non                          |  |  |
| 2   | 2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables                  | G. La formation agricole intègre les enjeux de l'Agenda 2030.  | Grangeneuve soutient L'OrTra AgraIAIForm de manière à veiller à ce que les éléments de l'Agenda 2030 pertinents pour l'agriculture soient intégrés dans la révision du plan de formation pour l'agriculture, développé au niveau fédéral.   | Politiques publiques            | 2021               | 2022             | DIAF                  | Grangeneuve                        |                          | ●                           |   |  |                            |  |  | ●                                | Une personne responsable de la mesure sera désignée après la fusion définitive entre le Service de l'agriculture (SAGRI) et l'Institut de Grangeneuve | non                          |  |  |
| 2   | 2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables                  | G. La formation agricole intègre les enjeux de l'Agenda 2030.  | Certains thèmes de l'Agenda 2030 (notamment les circuits courts, l'économie circulaire ou les services écosystémiques) sont intégrés dans l'offre en formation et conseils aux professionnel-le-s. Les nouvelles tendances en agriculture durable sont intégrées dans l'enseignement (notamment smart farming, permaculture, urban farming, agroforesterie).  | Politiques publiques            | 2021               | 2026             | DIAF                  | Grangeneuve                        |                          | ●                           |   |  |                            |  |  | ●                                |   | non                          |  |  |
| 2   | 2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables                  | G. La formation agricole intègre les enjeux de l'Agenda 2030.  | Dans la mesure du temps de formation continue à disposition, les enseignantes et enseignants de Grangeneuve sont activement encouragés à suivre toute formation continue (notamment offerte par AGRIDEA ou l'Agroscope) portant sur les thèmes pertinents de l'Agenda 2030.   | Politiques publiques            | 2021               | 2026             | DIAF                  | Grangeneuve                        |                          | ●                           |   |  |                            |  |  | ●                                |   | non                          |  |  |
| 2   | 2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables                  | G. La formation agricole intègre les enjeux de l'Agenda 2030.  | Si les circonstances s'y prêtent, des thèmes portant sur les nouvelles tendances en agriculture durable (notamment smart farming, agroforesterie, urban farming, permaculture) sont intégrés dans les manifestations de Grangeneuve.  | Politiques publiques            | 2021               | 2026             | DIAF                  | Grangeneuve                        |                          | ●                           |   |  |                            |  |  | ●                                |   | non                          |  |  |
| 2   | 2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables                  | I. Un dispositif d'encadrement adapté aux besoins des paysannes et paysans en difficulté économique et/ou psychiques est mis en place.   | L'utilisation du glyphosate dans les domaines agricoles, arboricoles et viticoles de l'Etat est stoppée à quelques exceptions près (recherche et expérimentation, lutte contre les plantes envahissantes), et l'utilisation de produits phytosanitaires y est largement réduite.  | Propre fonctionnement de l'Etat | 2021               | 2026             | DIAF                  | Grangeneuve                        |                          | ●                           |   |  |                            |  |  | ●                                |   | non                          |  |  |
| 2   | 2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables                  | E. Les modèles d'affaires basés sur les circuits de production et de vente courts s'étendent.  | Les projets visant à promouvoir les circuits courts et l'agriculture de proximité ont été encouragés, afin d'identifier les besoins des porteurs de projets, de les orienter vers les partenaires adéquats et de leur apporter un conseil et un soutien dans le développement de leurs modèles d'affaires.  | Soutien à des projets de tiers  | 2021               | 2026             | DIAF                  | Service de l'Agriculture           |                          | ●                           |   | - Les lauréats 2021 ont été accompagnés par des expert.e.s<br>- L'appel à projet 2022 a eu lieu<br>- Des rencontres thématiques ont eu lieu sur la valorisation des coproduits et déchets agricoles  | ●                          | 10 000 CHF   |  | ●                                |   | non                          |  |  |
| 12  | 12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables        | E. L'offre dans la restauration publique et parapublique est prioritairement constituée de produits sains, de proximité, issus d'une production écologique et responsable.   | L'offre de produits durables et de proximité des établissements publics et parapublics est suivie et analysée, notamment par l'outil Beelong, permettant aux responsables des établissements d'évaluer la qualité de leur approvisionnement et de situer leurs performances par rapport à celles de leurs collègues, ce qui est un facteur d'émulation.   | Propre fonctionnement de l'Etat | 2021               | 2026             | DIAF                  | Service de l'Agriculture           | DSAS/DIME                | ●                           |   | - Le Conseil d'Etat a adopté le 1er juin 2021 la Charte de la restauration collective fribourgeoise. Beelong accompagne les partenaires avec 5 évaluations par année avec l'outil eco-score.<br>- Une communication au public a été faite: <a href="https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/agro-alimentaire/charte-de-la-restauration-collective-fribourgeoise">https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/agro-alimentaire/charte-de-la-restauration-collective-fribourgeoise</a> ; <a href="https://beelong.ch/">https://beelong.ch/</a> | ●                          | 25 000 CHF   |  | ●                                |   | non                          |  |  |
| 15  | 15.1 Préserver la biodiversité, les écosystèmes et les espèces menacées | B. Les communes sont informées sur la façon de prendre en considération la nature et la biodiversité dans l'aménagement local et les milieux bâtis.  | Un projet-pilote est mené dans une commune révisant son plan d'aménagement local en vue d'y intégrer au mieux les intérêts de la biodiversité. Les résultats sont diffusés au titre de bonne pratique conforme aux exigences de la loi du 12 septembre 2012 sur la protection de la nature et du paysage (LPNat ; RSF 721.0.1) (les communes aménagent leur territoire en tenant compte des intérêts de la nature). | Politiques publiques            | 2021               | 2024             | DIAF                  | Service des forêts et de la nature | DIME                     | ●                           |   | Un atelier portant sur l'échange d'expériences entre différents acteurs et spécialistes de la nature, du patrimoine, de l'aménagement et de la mobilité a eu lieu en novembre 2021. Il a permis de mettre en évidence les outils existants permettant l'intégration de la biodiversité dans l'aménagement local et de dégager des pistes pour leur optimisation.   | ●                          | 10 000 CHF   |  | ●                                |   | non                          |  |  |
| 15  | 15.1 Préserver la biodiversité, les écosystèmes et les espèces menacées | C. La promotion et la préservation de la biodiversité ont été intégrées dans les pratiques de gestion de l'administration cantonale.   | Un catalogue de mesures de promotion de la biodiversité portant sur les espaces gérés par le Service des bâtiments est élaboré. Ce catalogue porte notamment sur les types de produits utilisés et la fréquence d'utilisation, le mode d'entretien, l'information au public sur les mesures prises et donne un éclairage quant aux gains financiers d'une gestion proche de la nature.                              | Propre fonctionnement de l'Etat | 2021               | 2024             | DIAF                  | Service des forêts et de la nature | DIME                     | ●                           |   |  | ●                          | 10 000 CHF   |  | ●                                |   | non                          |  |  |
| 15  | 15.3 Exploiter les forêts de manière durable                            | A. Les objectifs de la Planification directrice des forêts fribourgeoises – Stratégie forêt-Fribourg 2025 sont mis en oeuvre.<br>B. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en oeuvre : objectifs en vue de conserver l'aire forestière actuelle, de la gérer selon le principe de multifonctionnalité, de mettre en valeur la ressource bois en tant que matière première indigène et renouvelable, de garantir la qualité des peuplements (protection contre les dangers naturels) et de préserver le sol forestier et la qualité des eaux souterraines issues de la forêt. | En vue d'atteindre l'objectif de 10 % de réserves forestières à l'horizon 2030, objectif fixé par la Confédération, une politique d'achat auprès des propriétaires privés des biotopes d'importance en forêt est mise en oeuvre, dans le cadre des moyens prévus par le fonds consacré aux forêts domaniales.   | Politiques publiques            | 2021               | 2026             | DIAF                  | Service des forêts et de la nature |                          | ●                           |   | Il y a 4.5% de réserves forestières actuellement. La progression est lente, mais sûre, les conventions avec les propriétaires nécessitant beaucoup d'attention.  |                            |  |  | ●                                |   | non                          |  |  |
| 15  | 15.3 Exploiter les forêts de manière durable                            | A. Les objectifs de la Planification directrice des forêts fribourgeoises – Stratégie forêt-Fribourg 2025 sont mis en oeuvre.<br>B. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en oeuvre : objectifs en vue de conserver l'aire forestière actuelle, de la gérer selon le principe de multifonctionnalité, de mettre en valeur la ressource bois en tant que matière première indigène et renouvelable, de garantir la qualité des peuplements (protection contre les dangers naturels) et de préserver le sol forestier et la qualité des eaux souterraines issues de la forêt. | L'encadrement des forêts privées par des gardes forestières et gardes forestiers est renforcé. Les règles des unités de gestion forestières sont adaptées aux propriétaires de forêts privées. Ceux-ci sont sensibilisés-e-s aux enjeux d'une gestion durable des forêts, notamment aux impératifs de biodiversité et aux possibilités de commercialisation du bois.  | Propre fonctionnement de l'Etat | 2021               | 2026             | DIAF                  | Service des forêts et de la nature |                          | ●                           |   | Les projets en route ont pris du retard en raison de la pandémie.  | ●                          | 35 000 CHF   |  | ●                                |   | non                          |  |  |

**Total ressources financières** 90 000 CHF